



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(39)/3
28 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Trente-neuvième réunion directive
Genève, 30 juin 2006

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA TRENTE-NEUVIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 30 juin 2006

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique	2
II. Questions diverses	7
III. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	8
Annexes	
I. Ordre du jour de la trente-neuvième réunion directive du Conseil	9
II. Participation	10

Chapitre I

ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après:
«Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique: Rapport du Secrétaire général de la CNUCED» (TD/B/EX(39)/2).

Déclarations générales

2. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a rappelé l'appel lancé par l'Assemblée générale aux organes et organismes du système des Nations Unies pour qu'ils apportent leur aide aux pays africains et au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les deux principaux axes des travaux de la CNUCED concernant l'Afrique étaient: l'exécution de travaux de recherche et d'analyse visant à élargir l'éventail des choix et options nationaux et internationaux disponibles pour promouvoir le développement de l'Afrique dans les domaines de compétence de la CNUCED; et l'exécution de services consultatifs et d'activités de coopération technique couvrant presque toutes les activités sectorielles de la CNUCED, dont la politique commerciale, la facilitation du commerce, l'investissement, la technologie, les assurances et la gestion de la dette. La CNUCED attachait une importance considérable à ses travaux relatifs à l'Afrique, et elle accueillerait avec intérêt toute suggestion sur les moyens d'intensifier son appui au continent et au NEPAD.
3. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** a dit que le rapport dont était saisi le Conseil se suffisait à lui-même et qu'il parlerait donc des nouveaux événements survenus depuis la rédaction du rapport, en s'intéressant principalement au prochain rapport 2006 sur le développement économique en Afrique. Le taux de croissance économique de l'Afrique s'était établi à 5,3 %, principalement en raison des bons résultats enregistrés par les exportateurs de minéraux et de pétrole et de la hausse générale de la demande mondiale de produits de base, sous l'impulsion de la Chine et de l'Inde. L'engagement de la communauté internationale de doubler son aide à l'Afrique était louable, mais des questions se posaient concernant l'«additionnalité» de l'allègement de la dette dans le contexte de l'aide. D'aucuns continuaient d'insister sur des aspects tels que la capacité d'absorption, la gouvernance et la diminution des efforts en matière budgétaire des bénéficiaires de l'aide, ainsi que sur un possible syndrome hollandais. Le rapport 2006 sur le développement économique en Afrique traiterait de quelques-unes de ces questions et d'autres. Il partirait de l'hypothèse que les engagements concernant le doublement de l'aide seraient honorés, mais, compte tenu de l'actuel état «chaotique» du système de versement de l'aide, des recommandations seraient faites pour que soit mise en place une architecture cohérente et plus transparente en la matière, qui tienne compte des priorités de développement des bénéficiaires afin d'accroître l'efficacité pour le développement de cette aide. La question fondamentale de la mobilisation des ressources intérieures aux fins du développement ferait l'objet du rapport 2007 sur le développement économique en Afrique.

4. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que certaines questions devaient être abordées avec une plus grande détermination, par exemple la réalisation des OMD. Bien que l'Afrique ait enregistré une forte croissance économique l'année précédente, les objectifs de développement pour le Millénaire restaient hors de portée: la croissance n'avait pas contribué à réduire la pauvreté. La communauté internationale devait respecter l'engagement financier pris en 2005 à l'occasion du Sommet mondial. La CNUCED pouvait jouer un rôle fondamental en matière d'assistance technique et contribuer à réorienter l'attention de la communauté internationale sur la réalisation des OMD en Afrique.

5. Le rapport 2005 de la CNUCED sur le développement économique en Afrique, consacré à une réflexion sur le rôle de l'IED, devrait servir d'exemple pour l'établissement de rapports analogues sur d'autres régions en développement telles que l'Amérique latine et l'Asie, où l'accent serait mis sur les incidences sur le développement économique des IED. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans la suite donnée à l'examen cinq ans après de l'application des résultats de la Conférence sur le financement du développement et ses incidences sur les OMD. Elle pouvait aider les pays africains qui avaient bénéficié d'une annulation de la dette à concevoir les moyens d'utiliser la marge d'action budgétaire ainsi dégagée pour investir dans le développement économique et social. Elle pouvait également étudier les incidences sur le développement de l'Afrique du doublement de l'aide promis. La troisième série de négociations relatives au SGPC devrait permettre aux pays participants d'accroître leurs exportations et de tirer parti de la libéralisation du commerce dans le contexte du commerce Sud-Sud. Le partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Asie ne pouvait que promouvoir le développement économique dans les deux régions, et la CNUCED devrait s'attacher à en étudier l'impact sur le développement économique. Elle devait continuer de soutenir le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, et renforcer les travaux de ses divisions organiques en vue d'aider les pays à atteindre les OMD.

6. Le représentant de l'**Algérie**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que les travaux d'analyse, de recherche et d'assistance technique de la CNUCED en faveur de l'Afrique mettaient en lumière l'engagement indéfectible des pays africains à l'égard de la CNUCED. Comme le montraient les statistiques commerciales, qui révélaient une tendance à la baisse de la part de l'Afrique dans le commerce international au cours des 20 dernières années, les recommandations concernant les stratégies de développement émanant d'autres organisations internationales avaient échoué. À sa onzième session, la Conférence avait apporté un regard nouveau sur les questions de développement dans une conjoncture économique particulièrement marquée par l'émergence d'une nouvelle géographie des relations économiques internationales. La coopération étroite entre le secrétariat du NEPAD et la CNUCED devait se poursuivre, de même que l'assistance technique de la CNUCED en Afrique dans les domaines du développement et de la réduction de la pauvreté, des transports, de l'investissement et des technologies de l'information et de la communication. En dépit des efforts de la CNUCED, l'Afrique n'était pas encore sortie du sous-développement, et seul un véritable «Plan Marshall» pourrait insuffler une réelle dynamique de développement, à travers une articulation pragmatique des fonctions de recherche et d'analyse avec l'assistance technique, en particulier pour améliorer les infrastructures, en vue de renforcer la compétitivité à l'exportation de l'Afrique. Les partenaires développés devraient s'engager auprès des pays en développement pour mobiliser les vastes ressources financières nécessaires à cette fin. Le rapport sur les activités entreprises en faveur de l'Afrique ne rendait pas compte de l'assistance fournie par la CNUCED aux pays

en développement pour leur adhésion à l'OMC. Les problèmes linguistiques auxquels étaient confrontés les pays francophones en matière d'accès aux rapports de la CNUCED devaient également être traités.

7. Le représentant de l'**Autriche**, parlant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion, Bulgarie et Roumanie**, a dit que l'Union européenne attachait un grand prix aux travaux de la CNUCED en faveur de l'Afrique. L'UE entretenait une relation privilégiée avec l'Afrique, qui se traduisait notamment par un dialogue politique renforcé. Deux grandes initiatives en cours méritaient d'être soulignées: le Consensus européen sur le développement, qui fournissait une base solide pour accroître la cohérence, la coordination et la régularité, et augmenter l'efficacité de l'aide; et la stratégie de l'UE pour l'Afrique, qui constituait un pacte euro-africain visant à accélérer le développement de l'Afrique et qui pour la première fois considérait l'Afrique comme une entité unique et se concentrait sur ses besoins fondamentaux pour assurer un développement durable. Les accords de partenariat économique étaient des instruments au service du développement visant à renforcer l'intégration économique régionale et à réduire la pauvreté dans les pays ACP.

8. Trois grands domaines méritaient particulièrement d'être soulignés concernant les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique, à savoir l'analyse commerciale, les programmes de renforcement des capacités et les projets d'assistance technique, tous éléments qui visaient à aider les pays africains à participer de façon profitable au système commercial mondial. Il était nécessaire d'améliorer la stratégie de communication de la CNUCED pour s'assurer que les messages essentiels atteignent bien les sphères dirigeantes et les responsables de haut niveau. Les besoins linguistiques des pays africains, en particulier des PMA, ayant des langues officielles autres que les langues officielles de l'ONU devaient être pris en compte dans les programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique. Les États membres et le secrétariat devaient s'efforcer d'améliorer la diffusion des produits de la CNUCED, et la CNUCED et la CEA devaient tenir davantage compte des activités de chacune.

9. À maints égards, 2005 avait été une année d'action pour l'Afrique avec, notamment, l'examen global de la réalisation des OMD par l'Assemblée générale, les engagements financiers pris au G-8, et le rapport de la Commission pour l'Afrique. L'Union européenne attachait une grande importance à l'Union africaine et au NEPAD, et elle soutenait les recommandations de la Commission pour l'Afrique selon lesquelles le développement devrait rester un axe important des négociations à l'OMC. L'UE était déterminée à améliorer la participation des pays en développement à l'économie mondiale et à soutenir l'accroissement du commerce, y compris du commerce Sud-Sud, et de l'intégration régionale. Les travaux de la CNUCED devaient être davantage consacrés à l'Afrique, s'agissant par exemple d'intégrer le commerce dans les DSRP et dans des stratégies de développement d'initiative nationale. La CNUCED devrait entretenir des contacts étroits avec les pays du CAD de l'OCDE, et un représentant du CAD pourrait être invité aux réunions futures, en vue de fournir un tableau complet des engagements des donateurs.

10. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a évoqué un certain nombre d'activités et de programmes de la CNUCED exécutés en faveur des PMA et de quelques États africains, dont le JITAP et le Cadre intégré. La CNUCED devait renforcer ses activités d'analyse concernant le Cadre intégré et s'engager davantage dans l'exécution nationale des matrices d'action dans les PMA bénéficiaires. Les donateurs étaient instamment invités à accroître leurs contributions budgétaires à la CNUCED afin d'en renforcer le rôle dans le Cadre

intégré, en particulier par des actions concrètes sur le terrain. La CNUCED devait maintenir la priorité accordée aux PMA, dont la majorité étaient des pays africains, dans la répartition de ses programmes de coopération technique et dans les travaux d'analyse du secrétariat, lesquels ne devaient pas être l'exclusivité du Programme spécial en faveur des PMA. Les États membres devraient être associés à la préparation de l'examen à mi-parcours du Plan d'action de Bruxelles en faveur des PMA, prévu en septembre à New York. À cet égard, les PMA remerciaient les Gouvernements norvégien et autrichien de leur contribution à l'organisation de la réunion spéciale tenue en préparation de l'examen à mi-parcours, réunion qui avait favorisé un résultat positif de la Conférence ministérielle des PMA organisée au Bénin, en juin 2006.

11. La situation économique et sociale de l'Afrique ne s'améliorait pas faute de mesures concrètes en faveur des PMA africains. L'Afrique était marginalisée en raison de sa faible part dans le commerce international (2 %) et dans l'IED (3 %), du manque d'industries compétitives sur les marchés mondiaux, d'infrastructures routières et portuaires médiocres, du manque de qualifications de sa main-d'œuvre, et de la situation d'un secteur agricole traditionnel et sous-développé. Les mêmes facteurs faisaient obstacle aux efforts déployés par l'Afrique pour diminuer de moitié le niveau de pauvreté d'ici 2015. L'engagement du G-8 de doubler l'aide à l'Afrique et d'annuler la dette multilatérale de 18 pays était louable, mais les besoins de financement de l'Afrique pour la réalisation des OMD n'étaient toujours pas couverts.

12. Le représentant de la **Chine** a noté que la CNUCED avait la capacité de réaliser des travaux d'analyse correspondant aux besoins de l'Afrique. Des efforts considérables avaient été consacrés à la préparation des examens de la politique d'investissement, mais il y avait trop de pays en liste d'attente. La Chine organiserait une réunion des pays africains lusophones, à laquelle la CNUCED serait invitée afin de partager ses compétences techniques avec les pays participants.

13. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a assuré les délégations que la CNUCED s'efforcerait d'accroître l'utilisation du portugais et du français dans ses travaux. Si les États membres voulaient que la CNUCED fasse pour l'Amérique latine et l'Asie l'équivalent du rapport sur le développement économique en Afrique, le secrétariat serait disposé à le faire en collaboration avec les commissions régionales compétentes, bien qu'il ait déjà publié une étude sur les tendances de l'IED pour l'ensemble du monde. La CNUCED s'intéressait non seulement aux flux d'IED, mais aussi à leur contribution à la croissance économique. Enfin, la CNUCED acceptait l'invitation du représentant de la Chine de participer à des réunions avec des pays lusophones.

14. En réponse aux questions soulevées, le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** a dit que l'efficacité de l'aide était un sujet traité dans le rapport 2006 sur le développement économique en Afrique, et que tout rapport consacré à l'aide devait pouvoir utiliser des données du CAD. Il n'y avait aucune objection à la proposition d'inviter un expert du CAD. Les rapports sur le développement économique en Afrique étaient diffusés aussi largement que possible, et s'ils n'étaient peut-être pas cités dans d'autres publications consacrées au développement de l'Afrique on pouvait néanmoins y retrouver quelques-unes des recommandations qui y étaient faites. En réponse au représentant du Bénin, le Coordonnateur spécial a souligné qu'il ne suffisait pas de dire aux gouvernements africains ce qu'ils devaient ou devraient développer; fournir des ressources et veiller à la maîtrise nationale des politiques était tout aussi important. Les analyses et les recommandations figurant dans le précédent rapport sur le développement économique

en Afrique restaient pertinentes en l'absence de toute évolution radicale du continent. L'objectif désormais était de permettre aux pays qui avaient des difficultés pour atteindre les OMD de s'en rapprocher autant que possible. L'assistance technique de la CNUCED aux pays africains pour leur adhésion à l'OMC ferait l'objet, entre autres sujets, de la prochaine livraison du rapport du secrétariat sur les activités entreprises en faveur de l'Afrique.

Décision du Conseil

15. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé «Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique» (TD/B/EX(39)/2).

Chapitre II

QUESTIONS DIVERSES

(Point 3 de l'ordre du jour)

Rapport de la Réunion spéciale d'experts sur la préparation de l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010

16. La représentante de l'**Autriche**, parlant en sa capacité de Coprésidente de la Réunion spéciale d'experts, a dit que la Réunion avait bénéficié d'une bonne participation, avait été enrichie de débats intéressants et avait abouti à un résumé du Président équilibré. Les travaux avaient contribué de façon fondamentale au succès de la Réunion ministérielle des PMA en juin 2006, et le rapport de la Réunion d'experts non seulement serait une contribution utile à l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des PMA, mais témoignerait aussi des travaux utiles réalisés par la CNUCED en faveur de ces pays.

Décision du Conseil

17. Le Conseil s'est félicité du rapport de la Réunion spéciale d'experts (UNCTAD/LDC/MISC/2006/10) et a demandé au Président du Conseil de le transmettre à New York en tant que contribution à l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010.

Prochaines sessions du Conseil

18. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et le calendrier de sa cinquante-troisième session ordinaire (voir le document TD/B/53/1), ainsi que le calendrier de la troisième partie de sa vingt-troisième session extraordinaire (examen à mi-parcours).

Chapitre III

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

Ouverture de la Réunion

19. La Réunion a été ouverte par M. Kwame Bawuah-Edusei (Ghana), Vice-Président du Conseil, qui a également présidé la Réunion.

Adoption de l'ordre du jour

20. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(39)/1, tel que modifié. (L'ordre du jour adopté figure à l'annexe I plus loin.)

Bureau

21. Le Bureau du Conseil a été élu à la cinquante-deuxième session; il était constitué comme suit:

Présidents:	M. Ransford A. Smith	(Jamaïque)
Vice-Présidents:	M. Juan Antonio March	(Espagne)
	M. Wegger Christian Strømmen	(Norvège)
	M. Juan Antonio Fernández Palacios	(Cuba)
	M ^{me} Brigitta Maria Siefker-Eberle	(Allemagne)
	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M ^{me} Melissa Kehoe	(États-Unis)
	M. Sameh Shoukry	(Égypte)
	M. Kwame Bawuah-Edusei	(Ghana)
	M. Gyan Chandra Acharya	(Népal)
	M. Musa Burayzat	(Jordanie)
Rapporteur:	M. Levan Lomidze	(Géorgie).

Rapport du Conseil sur sa trente-neuvième réunion directive

22. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa trente-neuvième réunion directive.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-NEUVIÈME RÉUNION
DIRECTIVE DU CONSEIL**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Questions diverses:
 - a) Rapport de la Réunion spéciale d'experts sur la préparation de l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010;
 - b) Prochaines sessions du Conseil.
4. Rapport du Conseil sur sa trente-neuvième réunion directive.

Annexe II

PARTICIPATION*

1. Les représentants des États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après ont participé à la Réunion:

Afghanistan	Indonésie
Algérie	Iran (République islamique d')
Arabie saoudite	Italie
Autriche	Jamaïque
Bangladesh	Japon
Bélarus	Madagascar
Belgique	Mali
Bénin	Malte
Bulgarie	Mauritanie
Canada	Pakistan
Chine	Philippines
Espagne	Pologne
États-Unis d'Amérique	Portugal
Éthiopie	République tchèque
Finlande	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Slovaquie
Guinée	Suisse
Inde	Yémen

* La liste des participants porte la cote TD/B/EX(39)/INF.1.

2. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil du commerce et du développement, ont participé à la Réunion:

Saint-Siège

Timor-Leste.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la Réunion:

Communauté européenne

Ligue des États arabes

Organisation internationale de la francophonie.

4. La Commission économique pour l'Afrique de l'ONU était représentée à la Réunion.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées:

Catégorie générale

Confédération internationale des syndicats libres.

Catégorie spéciale

Institut international de l'océan.
